Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260146-DE

SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°DL20260146 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M.Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abla CIPRIANI (jusqu'à 19h35)

M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)

Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)

M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF MERCREDIS DÉCOUVERTE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260146-DE

Mme Gaëlle DESORME expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 14 mai 2018 a approuvé la mise en place du dispositif «Mercredis Découverte» à partir de septembre 2018. Ce programme, initié suite au retour à la semaine de 4 jours, offre à 300 enfants environ âgés de 3 à 11 ans, résidant à Saint-Chamond ou scolarisés dans la ville de découvrir des activités culturelles et sportives proposées par des associations locales ainsi que par les services municipaux.

Au travers un parcours d'une trentaine de séances, les enfants pratiquent 4 à 5 activités différentes parmi un choix de plus de 30 activités suivant leur tranche d'age. Le dispositif mercredis découverte commence fin septembre et s'achève fin juin lors de la fête de clôture.

Cette initiation culturelle et sportive vise également à promouvoir les associations en faisant découvrir aux enfants les activités qu'elles proposent, suscitant ainsi leur envie de poursuivre ces activités avec les associations. Ce parcours individuel s'inscrit dans une démarche éducative plus globale de la ville, formalisée dans le PEDT (Projet Éducatif De Territoire). L'un des enjeux principaux de ce projet est de favoriser la bonne cohérence éducative pendant tous les temps de l'enfant. Afin de sécuriser l'action de la collectivité et garantir la qualité des interventions aux familles, le dispositif est déclaré en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ce qui impose des normes d'encadrement et de diplôme.

Pour l'année scolaire 2026-2027, 17 associations partenaires (10 sportives et 7 culturelles) et des services municipaux (culturel et sportif) s'engagent dans ce programme pour proposer 35 activités aux enfants.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il est proposé d'accorder des subventions aux associations participantes.

Le montant attribué à chaque association est calculé en fonction du nombre d'heures prévisionnelles sur l'année. Le montant horaire est fixé à 32 €, pouvant être complété pour 3 associations d'un montant alloué pour les fournitures de matières premières nécessaires à la réalisation des activités (sous réserve de demande de l'association).

Le montant global versé aux associations est présenté dans le tableau en annexe du rapport.

Il s'élève pour la saison 2026/2027 à 17 876 €.

Le versement des subventions s'effectue en deux temps comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement fin 2026,
- un deuxième versement (solde de la subvention) à la fin du premier semestre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le montant global des subventions versées aux associations, au titre du dispositif « Mercredis Découverte », pour l'année 2026-2027, à hauteur de 17 876 €,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260146-DE

- **d'approuver** les modalités de versement des subventions en deux temps : un premier versement fin 2026 et le solde à la fin du 1er semestre 2027.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne